

CETTE INVITATION DONNE DROIT A UNE SEANCE DE JUDO, JUJITSU OU TAISO GRATUITE POUR UNE PERSONNE.

RENDEZ-VOUS LE

.....

A

.....

NOM DU PARRAIN

.....

NOM DE L'INVITE(E)

.....

OPERATION VALABLE UNIQUEMENT
DANS LES CLUBS AFFILIES A LA FFJDA,

du 15/09/19 au 31/10/19
et du 01/01/20 au 31/01/20

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées
21, 25 avenue de la Porte de Châtillon
75680 Paris cedex 14
Tél. : 01 40 52 16 16 - Fax : 01 40 52 16 00



www.ffjudo.com

LE CLUB DE JUDO PRES DE CHEZ VOUS

CACHET DU CLUB

Création graphique © Illustraport 01 71 33 13 90 - Crédits photos: DPH - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**METTEZ DU JUDO
DANS VOTRE VIE !**



www.ffjudo.com

SORTEZ DU QUOTIDIEN

**TU AS ENVIE DE PARTAGER
TA PASSION AVEC UN(E) AMI(E) ?**

**DONNE-LUI CETTE INVITATION
POUR UNE SÉANCE DE JUDO GRATUITE !
ET ACCOMPAGNE TON AMI(E) DANS TON CLUB
POUR FIXER UN RENDEZ-VOUS
ET GUIDER SES PREMIERS PAS.**



LE JUDO UN SPORT POUR TOUS

**SPORT ÉDUCATIF, D'ÉQUILIBRE ET CONVIVAL,
LE JUDO PEUT ÊTRE PRATIQUÉ PAR LES JEUNES
ENFANTS ET LES ADULTES, AUSSI BIEN LES HOMMES
QUE LES FEMMES. AINSI CHACUN PEUT S'EXPRIMER,
S'AFFIRMER, SE CONFRONTER ET S'ÉPANOUIR.**

UN CLUB AFFILIÉ À LA FFJDA GARANTIT :

- LA QUALITÉ D'UN ENSEIGNANT DIPLÔMÉ FÉDÉRAL OU D'ÉTAT,
- LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE,
- LA PRISE DE LICENCE FFJDA POUR CHAQUE ADHÉRENT.

ASSURANCE

Cette séance d'initiation comprend une assurance responsabilité civile et accident corporel prise en charge par la FFJDA. Pour en bénéficier, merci de bien vouloir remplir et signer ce document et le remettre au représentant du club avant la séance.

**POUR LES MINEURS, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE
REPLI ET SIGNÉ PAR LEUR REPRÉSENTANT LÉGAL.**

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

- Avoir pris connaissance des garanties des contrats d'assurance souscrits par la Fédération, par l'intermédiaire de MDS CONSEIL, pour cette séance d'initiation telles qu'indiquées dans la notice qui lui a été remise* :
- "Accidents corporels" : Accord collectif n° 2036 souscrit auprès de la MUTUELLE DES SPORTIFS,
- "Responsabilité Civile" : Contrat n° 49646610 souscrit auprès d'ALLIANZ I.A.R.D.
- Avoir été informé de sa possibilité à souscrire personnellement des garanties d'assurance individuelle complémentaires.
- Ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du Judo.

* UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE VIERGE COMPRENANT LA NOTICE D'ASSURANCE DOIT ÊTRE REMIS À L'INVITÉ ET LU PAR LUI AVANT SIGNATURE.

PARTIE À CONSERVER PAR LE CLUB

DATE

SIGNATURE

(Nom du représentant légal à préciser)

Le soussigné a le droit de demander que soient rectifiées, complétées, mises à jour, vérifiées ou effacées, les données à caractère personnel le concernant qui sont inexacts, incomplètes, dépassées ou obsolètes.